



# *Gala Méritas du curling québécois*

*Statuts et règlements*

---

## **1. NATURE**

Le Gala Méritas du curling québécois est coordonné par Curling Québec. Réalisé annuellement, il soutient la promotion du curling en reconnaissant les réalisations exceptionnelles des bénévoles, des artisans, des joueurs et des événements en curling dans les catégories au programme.

## **2. OBJETS**

Les objectifs poursuivis par le Gala Méritas du curling québécois sont les suivants :

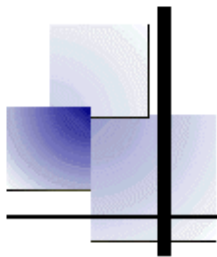
- ❑ L'objectif premier est de rendre hommage à des femmes et des hommes qui ont contribué, à leur façon, à la promotion et à l'avancement du curling au Québec par leur implication et par leur passion du curling.
- ❑ Favoriser la visibilité du curling québécois dans une ambiance de fête et de célébration du curling;
- ❑ Créer des liens entre les acteurs du curling québécois, la communauté des affaires, les médias et le public.

## **3. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ**

- ❑ À l'exception des candidats de la catégorie « Hommage spécial », les réalisations et motifs justifiant la candidature doivent avoir été réalisés entre le 1<sup>er</sup> mai 2008 et le 30 avril 2010
- ❑ Lorsque la catégorie le permet, les candidats (individus ou clubs de curling) doivent être membres affiliés à Curling Québec.

## **4. PROCÉDURES DE CANDIDATURE**

1. Chaque Association régionale, doit présenter des candidatures pour chacune des catégories reconnues.



# Gala Méritas du curling québécois

*Statuts et règlements*

---

2. Chaque mise en candidature doit comprendre le formulaire de mise en nomination complété et comprenant tous les renseignements nécessaires. Les mises en candidatures doivent être retournées à Curling Québec avant la date limite.
3. Toutes les Associations régionales doivent présenter une candidature dans chacune des catégories suivantes :
  - ❑ Entraîneur de club de l'année
  - ❑ Programme junior de l'année
  - ❑ Événement de l'année
  - ❑ Bénévole de l'année
  - ❑ Club de curling de l'année
  - ❑ Prix de journalisme François-Béliveau
  - ❑ Technicien de glace de l'année niveau club

Curling Québec nommera les gagnants dans les catégories suivantes :

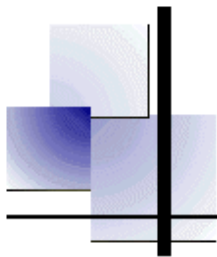
- ❑ Athlète par excellence
- ❑ Équipe par excellence
- ❑ Officiel de l'année
- ❑ Entraîneur d'une équipe compétitive de l'année
- ❑ Prix Hommage spécial

## **5. DÉFINITION DES CATÉGORIES**

Le Gala méritas du curling québécois honore les catégories suivantes :

- ❑ **Entraîneur de club de l'année**

Tout Entraîneur de club du Québec impliqué dans son club au niveau de cliniques d'initiation ou de perfectionnement auprès des membres, de nouveaux participants ou dans un programme junior. Cet Entraîneur de club se distingue par sa disponibilité et son habileté à vulgariser et à enseigner les rudiments du curling. Il ne faut pas confondre Entraîneur de club avec l'Entraîneur d'une équipe compétitive. Un entraîneur d'une équipe compétitive est celui qui entraîne spécifiquement une ou des équipes mais un Entraîneur de club est celui qui donne des cliniques ou est impliqué dans un programme junior.



# *Gala Méritas du curling québécois*

*Statuts et règlements*

---

❑ **Programme junior de l'année**

Le programme junior de l'année est décerné à un organisme ou à un club de curling offrant un programme pour une clientèle junior s'illustrant dans la qualité et l'originalité de leur programme. Le nombre de participants, de bénévoles, de partenaires, ainsi que l'augmentation de ces derniers seront certainement des critères à retenir.

❑ **Événement de l'année**

L'événement de l'année sera décerné à une organisation ou un club ayant tenu ou créé un événement de qualité supérieure dont les retombées au niveau de la promotion du curling dans la localité, la région ou la province sont positives.

❑ **Bénévole de l'année**

Personne reconnue pour sa contribution bénévole exceptionnelle et soutenue à la promotion et au développement du curling. Sont seulement prises en compte dans cette catégorie les réalisations de l'année précédente et non les réalisations en carrière de la personne.

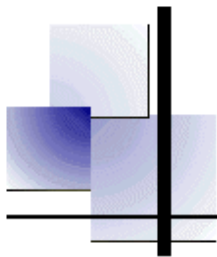
❑ **Club de curling de l'année**

Tout club de curling du Québec se démarquant par le dynamisme de ses membres, son originalité et ses performances en termes d'activités, d'événements et de membership. Il ne s'agit pas nécessairement ici des clubs les mieux nantis mais bien des clubs offrant un bon service à la clientèle, un club ayant augmenté de façon significative son membership, un club ayant eu une initiative promotionnelle géniale, etc.

❑ **Prix de journalisme**

Pour faire connaître notre sport, nous avons besoin de la collaboration des médias. Nous devons remercier à notre façon un journaliste qui a osé parler du curling de façon positive. C'est pourquoi il nous faut reconnaître et encourager l'excellence du travail des journalistes qui contribuent à faire mieux connaître le curling. Le prix peut être décerné à un journaliste œuvrant dans l'une de ces catégories :

- Hebdomadaires locaux et régionaux
- Périodiques
- Quotidiens
- Radio
- Télévision



# *Gala Méritas du curling québécois*

*Statuts et règlements*

---

❑ **Technicien de glace de l'année**

Tout technicien de glace du Québec impliqué au niveau de la confection et de l'entretien des glaces d'un club de curling. Ce technicien de glace se distingue par sa disponibilité et sa grande motivation à sans cesse offrir la meilleure surface de jeu possible aux membres.

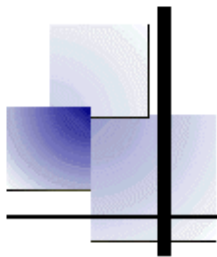
❑ **Hommage spécial**

Toute personne ou organisation est invitée à soumettre à Curling Québec une proposition à titre d'hommage spécial, si elle le juge à propos. Cette proposition souligne une performance ou une contribution exceptionnelle dans le monde du curling, réalisée par un Québécois soit comme bénévole, joueur, bâtisseur, commanditaire, journaliste, etc. Curling Québec, s'il le juge à propos, se réserve le droit d'ajouter des propositions. Un seul hommage sera rendu par année. Ce prix tient compte de l'ensemble de la carrière de l'individu. Le choix du récipiendaire de ce prix devra être entériné par le Conseil d'administration de Curling Québec.

## **6. COMITÉ DE SÉLECTION**

Le comité de sélection est un comité indépendant de Curling Québec.

1. Curling Québec formera un comité de sélection d'au moins 3 personnes; les représentants des associations membres ou employés, ne peuvent pas en faire partie.
2. Le comité sera présidé par un des membres votants.
3. Le comité peut, s'il le juge à propos, demander un complément d'informations sur les candidatures.
4. Le comité sera animé par un permanent de Curling Québec, membre non-votant, et agira comme personne-ressource auprès du comité.
5. Le quorum, à toute rencontre concernant la nomination des lauréats est de 3 membres votants.
6. Les décisions du comité sont prises à la majorité des membres présents.



# *Gala Méritas du curling québécois*

*Statuts et règlements*

---

7. Les décisions du comité sont finales et irréversibles.

## **7. MÉCANISME DE SÉLECTION**

- ❑ Dès leur réception par Curling Québec, les dossiers de candidature sont expédiés aux membres du comité de sélection pour fin d'analyse.
- ❑ Dans les **30** jours ouvrables suivant la date limite de réception des dossiers, le Comité devra procéder à l'identification des finalistes et des lauréats pour chacune des catégories sous sa responsabilité.
- ❑ Trois (3) finalistes seront désignés par catégorie, sauf exception déterminée par le comité de sélection après analyse des dossiers et le prix Hommage spécial.
- ❑ Le Comité procédera à la désignation d'un seul lauréat par catégorie.

### Pour l'année 2010

Date limite pour le dépôt des candidatures : 15 mai 2010

Date de l'annonce des finalistes : 15 juin 2010

Période de réalisation : 1<sup>er</sup> mai 2008 au 30 avril 2010